Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_049-DE

Membres en exercice : 28
Membres présents : 23
Membres votants : 28

Le 18 février 2026 à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 5 février 2026 Publication de la convocation le : 6 février 2026

Etaient présents :
M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR, Mme Corinne COSQUER LE MOENNER

Etaient absents :
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Didier GUILLON
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Véronique MADEC
M. Jean-François MARZIN a donné procuration à M. Jean-Jacques COLIN
M. Pierre-Marie BOSSER a donné procuration à M. Michel VAN PRAET
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Didier LOAS
Date de transmission au contrôle de légalité : 24 FEV. 2026
Date de publication : 24 FEV. 2026

Délibération n° 2026-049 : Rénovation de l'école Pierre Le Lec : plan de financement DETR / DSIL 2026
Rapporteur : M. Georges CASTEL

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2023-135, le conseil municipal a approuvé le projet de fusion des 2 écoles sur le site de Pierre Le Lec et la réhabilitation du site.
Par délibération DE2024-012 du 13 février 2024, le conseil municipal a approuvé un 1er plan de financement prévisionnel pour la rénovation de l'école Pierre Le Lec,
Par délibération DE2024-067, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux et autorisé le lancement de la consultation pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre,
Par délibération DE2024-136, le conseil municipal a acté l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et autorisé le maire à signer le marché,
Par délibération DE2025-072, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet détaillé,

Des 1ères demandes de subventions ont été réalisées et il convient aujourd'hui de procéder à de nouvelles demandes de financement auprès de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20260218-DE2026_049-DE

Une 2ème demande de DETR / DSIL au titre de la 2ème tranche de travaux est réalisée, correspondant aux travaux identifiés comme suit :

- Travaux intérieurs : cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, sols, peintures ;
- Honoraires (maîtrise d'œuvre, coordination SPS, etc) ;
- Imprévus ;

Le plan de financement correspondant à cette demande est présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES		
Libellés	**Montants HT**	**Libellés**	**Taux**	**Montants HT**
Travaux tranche 2 : aménagements intérieurs (cloisons, menuiseries intérieures, plafonds, sols, peintures, plomberie, électricité, éclairage, ascenseur)	2 178 717,00	Etat - DETR 2026	17,09%	400 000,00
Imprévus	132 000,00	Etat - DSIL 2026	59,81%	1 400 000,00
Honoraires MO, OPC, SPS, coordination technique : ajustements	30 000,00	Autofinancement	23,10%	540 717,00
TOTAL	**2 340 717,00**	**TOTAL**	100,00%	**2 340 717,00**

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 9 abstentions, décide de :

- Approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ;
- Autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR / DSIL pour le projet de rénovation de l'école Pierre Le Lec tranche 2 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H

Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS